

Société de gymnastique, Complexe sportif du Val St Martin 44210 Pornic Siège social : Maison des associations 4 rue de Lorraine 44210 Pornic Adresse mail : optimist.gymnastique@gmail.com

CONTRAT D'ADHÉSION OPTIMIST GYMNASTIQUE SAISON 2022-2023

Nom et Prénom de l'adhérent :	
Date de naissance de l'adhérent :	
Nom et Prénom du Responsable Légal :	
Adresse de l'adhérent :	

DE PAR MON ADHESION, JE SUIS TENU DE PARTICIPER ACTIVEMENT A LA VIE DU CLUB

ENGAGEMENT DE L'ADHERENT :

- Je m'engage à être présent aux entraînements, aux challenges sportifs, démonstrations et compétitions ainsi qu'à juger (si j'ai mes formations juges) selon les plannings établis et à prévenir en cas d'absence.
- Je m'engage, si je suis en compétition et dès que j'ai 14 ans ou plus à suivre les formations juges UFOLEP financées par le club et à juger pendant une durée de minimum 3 ans. (les formations sont aussi ouvertes aux loisirs et aux parents).
- Je m'engage à respecter le règlement sportif du club que je reconnais avoir lu et approuvé (règlement à disposition au sein du bureau et du club ainsi que sur le site internet du club) et qu'aucun remboursement ne sera effectué en cas de fermeture de la structure, absence momentanée de l'entraineur.
- Je m'engage à ne rien laisser dans les vestiaires ou dans la salle de gym (téléphone, argent,...)

ENGAGEMENT DES PARENTS:

- Je m'engage à accompagner le plus souvent possible mon enfant dans la pratique de son sport.
- Je m'engage à prévenir l'entraineur en cas d'empêchement de participer à l'entrainement
- Je m'engage à assurer le transport lors des manifestations, compétitions à l'extérieur.
- Si j'ai mes formations juges, je m'engage à juger lors des compétitions en fonction des plannings et pendant une durée minimum de 3 ans (au moins 1 fois dans la saison)
- Je m'engage à fournir un certificat médical en cas de forfait à une compétition, a transmettre une copie de mon permis de conduire et attestation d'assurance de mon véhicule en cas de déplacement en compétition et co-voiturage
- Je reconnais avoir pris connaissance du règlement applicable au club et qu'aucun remboursement ne sera effectué en cas de fermeture de la structure, absence momentanée de l'entraineur

AUTORISATION DES PARENTS POUR LES MOINS DE 18 ANS

- J'autorise une tierce personne à accompagner mon enfant dans son propre véhicule sur les lieux de compétitions et manifestations à l'extérieur.
- Je déclare être informé que la responsabilité du club et des entraîneurs envers mon enfant ne s'exerce uniquement dans les horaires définis d'entraînements et de compétitions et je m'engage à m'assurer de la présence de l'entraîneur à chaque fois que je dépose mon enfant à la salle, à venir le chercher à l'intérieur du gymnase et à informer mon enfant qu'il ne doit en aucun cas quitter l'enceinte du gymnase tout seul.

Précisions concernant les compétitions et les déplacements.

- Si les équipes vont en <u>finale</u> et hors région, les frais de déplacement seront en partie pris en charge par le club à condition que le transport des gymnastes soit optimisé au maximum (co-voiturage). Les parents et gymnastes sont invités à organiser des actions pour financer le reste à charge (hôtel, repas, péage,)

Fait à:

Le:

Signature du parent ou de l'adhérent majeur précédée de la mention "Lu et approuvé"